



Commune de Préverenges

PREAVIS MUNICIPAL N° 14/06

**DEMANDE DE CREDIT DE FR. 30'000.-- POUR L'ETUDE DE LA
REFECTION DES RIVES DE LA VENOGÉ**

DEMANDE DE CREDIT DE FR. 30'000.-- POUR L'ETUDE DE LA REFECTION DES RIVES DE LA VENOGÉ

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Municipalité vous demande, par le présent préavis, l'octroi d'un crédit de Fr. 30'000.-- pour l'étude de la réfection des rives de la Venoge, à savoir la berge "ouest" du cours d'eau, limitée en amont comme en aval par les places d'amarrage du lieu communément désigné par "Port de la Venoge".

2. Développement

Au début des années 1970, une étude a été réalisée, en collaboration avec les autorités de la Commune de St-Sulpice, en vue de créer un port de petite batellerie à l'embouchure de la Venoge.

Rapidement à pied d'œuvre, notre commune voisine a été en mesure de créer des places d'amarrage et de les attribuer. Pour la Commune de Préverenges, la situation s'est présentée de manière un peu plus compliquée, puisque des questions territoriales ont d'abord dû être réglées avec les propriétaires.

La question financière se posait également, pour des travaux dont le coût effectif représentait une charge trop importante pour les finances communales.

Grâce à l'appui bienveillant des autorités militaires, un détachement des troupes du génie a procédé, entre le 14 et le 26 mai 1971 à l'installation de 200 pilotis en sapin imprégné (garantis durant au moins 30 ans).

Le prix de l'opération, soit Fr. 23'000.-- a été couvert par l'octroi, le 30 avril 1971, du crédit nécessaire, par le Conseil communal.

Dès lors, ce sont 63 places d'amarrage qui ont pu être mises à disposition, pour un rendement annuel de quelque Fr. 8'000.--.

3. Etat actuel de la berge "Ouest" de la Venoge

La berge ouest a, depuis 1971, connu les outrages du temps. Depuis quelques années, les phénomènes suivants sont observés, résultant du courant normal de la Venoge, mais également de montées subites et marquées du niveau et du débit du cours d'eau :

- Affaissement des berges, notamment aux endroits qui avaient été consolidés lors de l'aménagement précité
- L'usure des pieux (pilotis de 7 mètres de longueur, battus dans le lit de la rivière)

La Municipalité estime que cet état est préoccupant et qu'il nécessite que soient entrepris des travaux de réhabilitation. La sécurité des usagers est compromise et la responsabilité des autorités engagée.

En conséquence, la Municipalité souhaite commander, sans délai, une étude pour déterminer l'état réel des berges et la nature des risques encourus, puis pour élaborer un concept de réhabilitation qui tienne compte du cadre naturel à préserver, des promeneurs et des facilités portuaires offertes aux détenteurs de bateaux.

4. Mandats d'étude

Au mois de septembre 2005, une première démarche a été entreprise auprès de deux bureaux d'ingénieurs, qui ont déposé des offres pour un mandat d'étude. Cette démarche a été suivie, au début de l'année 2006, d'un appel à un troisième bureau.

La Municipalité a porté son choix sur le Bureau Bonnard et Gardel, Ingénieurs-conseils SA, Lausanne qui propose le mandat sommairement résumé suivant :

Recueil des données	Fr. 4'245.--
Diagnostic	Fr. 5'160.--
Concept de réhabilitation	Fr. 4'675.--
Etude de projet sommaire	Fr. 10'480.--
Séances et édition	<u>Fr. 2'625.--</u>
Total	Fr. 27'185.--
Rabais 6 %	<u>Fr. 1'685.--</u>
Total	Fr. 25'500.--
Frais	<u>Fr. 500.--</u>
Total brut	Fr. 26'000.--
TVA 7,6%	<u>Fr. 1'976.--</u>
Total net de l'offre	<u>Fr. 27'976.--</u>
Divers et imprévus	<u>Fr. 1'500.--</u>
Montant total	<u>Fr. 29'476.--</u>

Admis à Fr. 30'000.--

5. Calendrier

Le Bureau Bonnard et Gardel a déposé une offre très détaillée. Par ailleurs, dans le contexte d'une dynamique que la Municipalité entend donner à ce dossier, ce bureau a accepté le risque de débiter son étude dès que possible.

Calendrier prévu (sous réserve de l'octroi des crédits)

14.09.06	Demande du crédit d'étude
26.10.06	Rapport du Conseil sur la demande du crédit d'étude
Décembre 06	Dépôt du rapport et de ses conclusions
Décembre 06 ou	
Février 07	Demande du crédit d'exécution
Début 07	Mise à l'enquête publique
Avril 07	Rapport du Conseil sur la demande de crédit d'exécution
Été/automne 07	Exécution des travaux.

6. Aspects financiers

Coût de l'ensemble du projet

Le coût de la réalisation de l'entier du projet ne pourra être établi qu'une fois les conclusions du rapport connues.

Dans le cadre de la planification financière qu'elle doit établir, la Municipalité retient actuellement un coût de Fr. 1 million, qui est une seule hypothèse de travail.

Financement de l'étude

La Municipalité propose de payer ce montant par ses avoirs en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

7. Conclusions

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 14/06 du 21 août 2006,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

D'octroyer un crédit de Fr. 30'000.-- pour l'étude de mesures de réfection des rives de la Venoge.

DIT

Que ce montant sera payé par nos avoirs disponibles en caisse, au compte de chèques postaux ou auprès des banques.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2006.

Au nom de la municipalité
le syndic : le secrétaire :

Ch. Mingard

E. Reichel

**Première séance de la Commission : vendredi 29 septembre 2006, 17h30
Bâtiment communal, salle de la Municipalité**

Délégué municipal : M. Ch. Masserey